



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 10 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE VINGT QUATRE JUIN à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire  
Date de convocation : 13 juin 2024

**Etaient présents** : BUSSERON Philippe, BORDE Sandrine, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MAY Nathalie, MARION Laurent, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

**Etaient excusés** : BIDET Grégory, DEBOURGES Serge, HADJI Nadia, LARONDE Véronique, MASSON Joffrey,

**Pouvoirs** : Nadia HADJI à Philippe BUSSERON, Véronique LARONDE à Marie-Noëlle MENAT, Joffrey MASSON à Bruno LAMOUCHE

Christophe LACOMBE est élu secrétaire de séance

Délibération 1-24062024

### INSERTION PROFESSIONNELLE - ACCOMPAGNEMENT RENOVE DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

**Monsieur le Maire,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu** la loi 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi
- Vu** le Code du Travail modifié par ladite loi
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale modifié par ladite loi

**CONSIDERANT** la volonté constante depuis 2020 du Département de l'Allier d'innover dans les secteurs de l'accompagnement social en général et de l'insertion professionnelle en particulier

**CONSIDERANT** les réflexions portées par le Conseil Départemental de l'Allier tendant à faire émerger une conception nouvelle de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), ayant donné lieu à l'adoption au Sénat d'un projet de loi prévoyant notamment une activité professionnelle dont les revenus auraient été cumulables avec le RSA

**CONSIDERANT** que la loi du 18 décembre 2023 relative au plein emploi modifie plusieurs codes en vue de mettre en oeuvre des dispositions concordantes avec les réflexions du Conseil Départemental de l'Allier et prévoyant notamment un accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA

**CONSIDERANT** par ailleurs que cet accompagnement rénové prévoit, entre autres, que les bénéficiaires du RSA soient soumis à une obligation d'activité de 15 heures hebdomadaires qui ne peut être assimilée à du travail bénévole mais bien à des actions de sensibilisation au monde du travail ainsi que l'observation et la découverte des différents métiers et milieux professionnels,

**CONSIDERANT** de plus que ces heures peuvent être effectuées en entreprises, dans le secteur public ainsi que dans les associations

**CONSIDERANT** la période d'expérimentation sur 18 territoires représentatifs permettant de tester la validité d'un accompagnement (individualisé et intensifié) afin de faciliter leur retour à l'emploi)

**CONSIDERANT** l'extension de cette expérimentation à 47 départements annoncée par le Premier Ministre et le Ministre du Travail

**CONSIDERANT** qu'en toute cohérence, le Département de l'Allier s'est porté candidat pour faire partie de cette nouvelle vague d'expérimentation, que le gouvernement a retenu l'Allier et que ce dernier souhaite expérimenter le dispositif dans le bassin de l'agglomération Vichyssoise

**CONSIDERANT** enfin que la commune de BAYET souhaite être une actrice exemplaire de ce dispositif en accueillant au sein des services municipaux des personnes bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un accompagnement rénové et en vue d'un retour plus rapide à l'emploi conformément à l'esprit de la loi relative au plein-emploi

### **PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Bayet au dispositif d'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA
- **D'APPROUVER** le principe d'accueil de ces allocataires du RSA au sein des services municipaux
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer toute convention à intervenir dans le cadre de ce dispositif

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** ces propositions

**CHARGE** Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale de Mairie de l'exécution et de la publication de ces décisions

POUR EXTRATI CONFORME  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
Philippe BUSSERON, Maire

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
et notification ou publication le 25 juin 2024  
Le Maire,*

